



# Guide de transmission des interruptions d'approvisionnement 1/2025

## Obligations des gestionnaires de réseau relatives au relevé et à la communication des données concernant la qualité de l'approvisionnement

08.12.2025

### 1 Situation de départ

Les gestionnaires de réseau sont tenus de communiquer à l'ElCom les chiffres usuels, sur le plan international, concernant la qualité de l'approvisionnement (article 6, alinéa 2 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité [OApEl ; RS 734.71]). Pour des raisons de comparaison, l'ElCom calcule les chiffres-clés elle-même et a besoin pour ce faire des données brutes des gestionnaires de réseau concernant les coupures de courant. Le relevé des interruptions de l'approvisionnement vise à observer l'évolution temporelle de la qualité de l'approvisionnement en Suisse.

### 2 Relevé des interruptions de l'approvisionnement

#### 2.1 Informations

Le guide de transmission des interruptions d'approvisionnement 1/2025 intègre les informations relatives à la saisie des données de la directive 1/2017 "Obligation des gestionnaires de réseau relatives au relevé et à la communication des données concernant la qualité de l'approvisionnement " et complète, dans la partie Transmission des données, les caractéristiques spécifiques du nouveau système de transmission (EDES). Ce sont toujours les mêmes données qui sont collectées et soumises.

#### 2.2 Obligation de relevé des gestionnaires de réseau

Seuls les 100 plus grands gestionnaires de réseau parmi les quelque 600 gestionnaires de réseau suisses ont été soumis à l'obligation de relever les interruptions de l'approvisionnement. Ces gestionnaires de réseau couvrent un prélèvement d'énergie annuel de quelque 100 GWh (ou plus), remplissent la version complète du fichier de calcul des coûts (comptabilité analytique) et ont été informés par l'ElCom par écrit avant la nouvelle période de relevé (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Les gestionnaires de réseau, qui ont un prélèvement de moins de 100 GWh ou qui ont rempli la version allégée (« light ») du fichier de calcul des coûts (comptabilité analytique), sont exempts de l'obligation de relevé et ne doivent fournir aucune donnée à l'EICOM. Le formulaire de relevé de l'EICOM reste toutefois à leur disposition sur le site web de l'EICOM.

[https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/prix-de-l\\_electricite/edes.html](https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/prix-de-l_electricite/edes.html)

## 2.3 Période de relevé et communication des données

La période de relevé débute chaque année le 1er janvier et prend fin le 31 décembre. Les données doivent être communiquées à l'EICOM au plus tard au **31 mars de l'année suivante**.

## 2.4 Relevé des données

Il s'agit d'enregistrer pour une période de relevé **toutes** les coupures de courant d'une **durée de trois minutes ou plus** survenues dans une zone d'approvisionnement et affectant le consommateur final. Pour chaque coupure, il faut indiquer le nombre de consommateurs finaux affectés (dans l'approvisionnement direct) et celui des consommateurs finaux affectés chez les gestionnaires de réseau en aval (approvisionnement indirect).

Il faut également indiquer pour chaque coupure l'énergie qui aurait normalement pu être fournie (exception : les gestionnaires du niveau de réseau 7 n'ont pas à calculer ni à indiquer l'énergie non fournie ; cf. chap. 4.5). Par ailleurs, la cause ainsi que le dommage causé par la coupure doivent être indiqués (cf. chap. 4.6 et 4.7).

Les chapitres 3 et 4 expliquent en détail les données à relever.

## 2.5 Données à communiquer aux gestionnaires de réseau en amont

La zone d'approvisionnement d'un gestionnaire de réseau comprend non seulement les consommateurs finaux propres (directement approvisionnés par le gestionnaire de réseau), mais aussi les consommateurs finaux approvisionnés par des gestionnaires de réseau en aval (indirectement approvisionnés). Les gestionnaires de réseau doivent donc transmettre les données suivantes à tous leurs gestionnaires de réseau en amont :

- le nombre total de consommateurs finaux directement et indirectement approvisionnés
- en cas d'interruption provoquée au niveau d'un réseau en amont, le nombre total de consommateurs finaux directement et indirectement concernés
- la surface de la zone d'approvisionnement propre ainsi que la surface de la zone d'approvisionnement des réseaux en aval. La surface attribuée aux gestionnaires de réseau par les cantons fait référence.

# 3 Données à communiquer

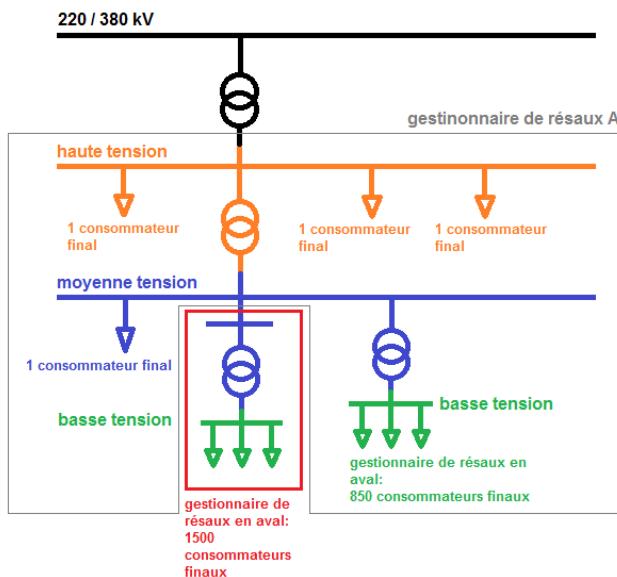
## 3.1 « Nombre total de consommateurs finaux de la zone d'approvisionnement »

Le nombre total de consommateurs finaux directement et indirectement approvisionnés dans la zone d'approvisionnement doit être déclaré. A cet égard, il convient de déterminer le nombre total de consommateurs finaux (indirects) approvisionnés par des gestionnaires de réseau en aval et de l'ajouter au nombre de consommateurs finaux propres (indirects). Il faut indiquer séparément le nombre de consommateurs finaux (directs et indirects) par niveau de tension. Si l'on ne couvre pas, à un niveau de réseau donné, de consommateurs finaux, ni directement, ni indirectement, un 0 doit être saisi (la présence de cellules vides empêchent l'importation).

En cas de modification considérable du nombre de consommateurs finaux pendant l'année de relevé, le 30 juin tient lieu de date de référence. Pour une question de cohérence, nous vous prions d'indiquer le **nombre de compteurs sous le nombre de consommateurs finaux**.

Le nombre total des consommateurs finaux est à indiquer selon l'exemple ci-dessous :

Situation initiale : structure des consommateurs finaux du gestionnaire de réseau A



Pour le classement des consommateurs finaux indirects, le niveau de tension sur le point de raccordement du gestionnaire de réseau en aval fait foi.

Dans l'exemple, les 1500 consommateurs finaux du gestionnaire de réseau en aval doivent être attribués en tant que consommateurs indirects en moyenne tension du gestionnaire de réseau A.

Précisions concernant le formulaire EICom : dans la feuille de calcul « Coupures » les renseignements doivent être saisis comme suit :

Nombre total de consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement (directive 1/2017 chap. 3.1)			
	Consommateurs finaux directs	Consommateurs finaux indirects	$\Sigma$
Très haute tension (220 kV < U < 380 kV)	0	0	0
Haute tension (36 kV < U < 220 kV)	3	0	3
Moyenne tension (1 kV U < 36 kV)	1	1500	1501
Basse tension (U < 1 kV)	850	0	850
		Total (directs et indirects)	2354

Le nombre de **consommateurs finaux** (directs et indirects) total dans l'exemple est de **2354**.

### 3.2 « Énergie totale fournie pendant la période de relevé »

Il s'agit du volume total d'énergie fourni à des consommateurs finaux et à des gestionnaires de réseau en aval pendant la période de relevé.

- Les gestionnaires de réseau qui sont actifs sur le niveau de réseau 5 à 1 doivent relever et communiquer l'énergie totale fournie.
- Les gestionnaires de réseau qui sont actifs uniquement sur le niveau de réseau 7 (et 6) ne doivent **pas** relever **ni** communiquer l'énergie totale fournie.
- Les gestionnaires de réseau, actifs sur le niveau de réseau 5 ainsi que sur le niveau de réseau 7 (et 6), doivent comptabiliser l'énergie soutirée du niveau de réseau 5 et injectée dans leur **propre** réseau et dans le réseau **d'autres gestionnaires** ainsi que l'énergie fournie aux consommateurs finaux sur le niveau de réseau 5. L'énergie soutirée du niveau de réseau 7 ne doit **pas** être décomptée.

### 3.3 « Taille de la zone d'approvisionnement »

La taille de la zone d'approvisionnement d'un gestionnaire de réseau correspond à la somme de la surface de la zone d'approvisionnement propre et de la surface des zones d'approvisionnement des gestionnaires de réseau en aval. La surface attribuée aux gestionnaires de réseau par les cantons fait référence.

## 4 Données concernant les interruptions

### 4.1 « Interruptions et étapes d'interruption »

Il faut relever toutes les interruptions d'une **durée de trois minutes ou plus** et affectant les consommateurs directs et indirects. Des temps de rétablissement de l'approvisionnement différents doivent être relevés séparément.

Exemple : Une coupure de courant concernant 700 consommateurs finaux survient le 11 février 2018 (incident 1) à 8:05. À 8:13, l'approvisionnement est rétabli pour 550 de ces consommateurs finaux. À 8:35, l'approvisionnement est rétabli pour les 150 consommateurs finaux restant. Il convient de procéder aux **deux** entrées suivantes dans le formulaire de relevé Excel :

Evène- ment (directive 1/2017 chap. 4.1)	Etape d'inter- ruption	Début		Fin		Durée d'inter- ruption [min]	Niveau de ten- sion le plus élevé interrompu [kv] (directive 1/2017 chap. 4.3)	Nombre de consomma- teurs finaux concernés (directive 1/2017 chap. 4.4)
		Date [tt.mm.jj]	Heure [hh:mm]	Date [tt.mm.jj]	Heure [hh:mm]			
1	1	11.02.18	08:05	11.02.18	08:13	8 min	U jusqu'à 1 kV	550
1	2	11.02.18	08:05	11.02.18	08:35	30 min	U jusqu'à 1 kV	150

### 4.2 « Début », « Fin », « Durée d'interruption »

Seules les interruptions de l'approvisionnement qui affectent des consommateurs finaux et durent trois minutes ou davantage doivent être relevées et communiquées à l'EICOM. Le début et la fin de l'événement doivent être saisis. La durée d'interruption est ensuite calculée automatiquement (cf. chap. 4.1).

### 4.3 « Niveau de tension le plus élevé interrompu »

Pour chaque interruption, le niveau de tension le plus élevé interrompu doit être indiqué (cf. chap. 4.1).

### 4.4 « Nombre de consommateurs finaux concernés »

Le nombre total de consommateurs finaux directement et indirectement concernés doit être relevé pour chaque interruption, quel que soit le niveau de réseau. A cet égard, il convient de déterminer le nombre de consommateurs finaux des gestionnaires de réseau en aval concernés directement et indirectement et de l'ajouter au nombre de consommateurs finaux propres. Les gestionnaires de réseau en aval doivent systématiquement communiquer aux gestionnaires de réseau en amont le nombre de consommateurs finaux concernés (cf. chap. 4.1).

Conformément à l'article 4, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7), un consommateur final est un client achetant de l'électricité pour ses propres besoins. Pour une

question de cohérence, nous vous prions d'indiquer le **nombre de compteurs sous le nombre de consommateurs finaux**.

#### 4.5 « Énergie non fournie »

L'énergie non fournie est l'énergie qui aurait pu être fournie à des consommateurs finaux et à des gestionnaires de réseau en aval pendant une interruption. Elle correspond à l'énergie fournie durant une période de temps identique à celle de l'interruption, pour un jour présentant une courbe de demande comparable.

- L'énergie non fournie doit à chaque fois être déterminée pour les interruptions occasionnées aux niveaux de réseau 1 à 5.
- Pour les interruptions occasionnées au niveau de réseau 7 (et 6), l'énergie non fournie ne doit **pas** être déterminée.
- Les gestionnaires de réseau qui sont actifs uniquement sur le niveau de réseau 7 (et 6) n'ont **pas** besoin de déterminer l'énergie non fournie.
- Les gestionnaires de réseau, actifs sur le niveau de réseau 5 ainsi que sur le niveau de réseau 7 (et 6), doivent comptabiliser l'énergie qui aurait pu être soutirée du niveau de réseau 5 et injectée dans leur **propre** réseau et dans le réseau **d'autres gestionnaires** ainsi que l'énergie qu'ils auraient dû fournir aux consommateurs finaux sur le niveau de réseau 5. L'énergie qui aurait pu être soutirée du niveau de réseau 7 ne doit **pas** être déterminée.

#### 4.6 « Cause de la coupure »

La cause de chaque coupure doit être précisée dans la colonne « Description de la cause » en indiquant **l'une** des huit catégories suivantes :

- **Coupure planifiée** - Une coupure planifiée doit être annoncée au moins 24 heures à l'avance aux consommateurs finaux concernés.

Les changements de compteurs chez les consommateurs finaux sont aussi assimilés à des coupures planifiées. Nous vous prions d'indiquer de telles interruptions dans la colonne « Description de la cause » avec la raison correspondante, soit « remplacement de compteur électrique ». Les remplacements de compteurs électriques peuvent aussi être saisis globalement à la fin de l'année en tant que « Saisie collective ». Il est alors possible d'indiquer une valeur unique pour la durée d'interruption, évaluée par expérience (p. ex. 20 min) :

Début		Fin		Durée d'interruption [min]	Niveau de tension le plus élevé interrompu [kv] (directive 2/2017 chap. 4.3)	Cause de la coupure	
Date [tt.mm.jj]	Heure [hh:mm]	Date [tt.mm.jj]	Heure [hh:mm]			Liste de choix	Description de la cause
31.12.	10:00	31.12	10:20	20 min	U>1kV	Coupure planifiée	Compteur électrique

- **Répercussion** - Doivent être indiquées toutes les coupures qui sont causées par la faute d'un autre gestionnaire de réseau ou d'une centrale électrique. Le gestionnaire de réseau ou l'exploitant de la centrale électrique qui a provoqué la coupure doit être indiqué dans la colonne « Description de la cause ».
- **Événement naturel** - Doivent être indiquées toutes les coupures qui sont causées par des intempéries, une tempête, de la glace, de la neige, des éboulements et chutes de pierres, mais aussi

celles causées par des animaux et des chutes de branches ou d'arbres. La cause doit être précisée dans la colonne « Description de la cause ».

- **Erreur humaine** - Doivent être indiquées toutes les coupures dues à un acte humain (chez le gestionnaire de réseau), notamment erreur de connexion, mauvaise manœuvre, ouverture d'un sectionneur sous tension, mise à terre d'une installation sous tension, manœuvre non intentionnelle, erreur de planification ou de montage. La cause doit être précisée dans la colonne « Description de la cause ».
- **Cause fonctionnelle** - Doivent être indiquées toutes les coupures qui font suite à une défaillance d'un appareil ou d'une installation, au vieillissement, à une surcharge, à un dysfonctionnement du système de protection ou à un défaut de maintenance. La cause doit être précisée dans la colonne « Description de la cause ».
- **Influence/dommage de tiers** - Doivent être indiquées toutes les coupures qui sont notamment dues à des travaux de construction, agricoles ou forestiers, à un incendie ou qui sont causées par un véhicule ou un engin volant. La cause doit être précisée dans la colonne « Description de la cause ».
- **Autre cause** - Doivent être indiquées dans cette catégorie toutes les coupures qui n'ont pas pu être attribuées à une autre cause. La cause doit être précisée dans la colonne « Description de la cause ».
- **Force majeure** - Une coupure peut être attribuée à cette catégorie aux conditions précisées ci-dessous. La cause doit être précisée dans la colonne « Description de la cause ». Les quatre conditions doivent être remplies **cumulativement** :
  1. les événements ne surviennent qu'avec une très faible probabilité, et
  2. il est rationnellement impossible de les prévoir et de les éviter par des moyens économiques raisonnables, et
  3. ils causent une interruption de longue durée pour beaucoup de consommateurs finaux, et
  4. les événements font partie d'une des catégories suivantes :
    - conditions météorologiques extrêmes (par exemple tempête, glace, neige, orage, précipitations, froid, canicule) qui dépassent les critères de planification prescrits (par exemple par l'ordonnance sur les lignes électriques),
    - catastrophes naturelles, par exemple tremblement de terre, inondation, avalanche, éboulement de rochers, glissement de terrains,
    - décisions des autorités, par exemple interruption ou rétablissement retardé pour permettre les secours en cas de catastrophes,
    - mouvements sociaux et désordres, par exemple grève, agitation, émeute, fermeture d'usines,
    - catastrophes, par exemple explosion, grand incendie, incendie de forêts, chute d'avion, guerre, avaries sur des installations de tiers,
    - influence extérieure / terrorisme, par exemple dommage sur des installations de tiers, terrorisme, sabotage,
    - déclaration d'état de crise par une cellule de crise compétente.

Exemple :

Une interruption est liée à une tempête. On choisira « Évènement naturel (orage, verglas, animaux, chute de branches ...) » comme catégorie de cause dans la liste et on précisera la cause sous « Description de la cause » :

Cause de la coupure (directive 1/2017 chap. 4.6)	
Liste de choix	Description de la cause
Évènement naturel (intempérie, animaux, chute de branches)	Chute d'un arbre

#### 4.7 Dommage causé par l'interruption

Chaque dommage causé doit être attribué à l'**une** des huit catégories de dommages brièvement présentées ci-après. Le dommage doit être précisé dans la colonne « Description du dommage » du formulaire.

- **Pas de dommage**
- **Dommage aux installations/transformateurs** - dommage au disjoncteur, au sectionneur, au transformateur. Le dommage doit être précisé dans la colonne « Description du dommage ».
- **Dommage aux lignes aériennes** - dommage à la ligne, aux isolateurs, aux manchons, aux mâts. Le dommage doit être précisé dans la colonne « Description du dommage ».
- **Dommage aux réseaux souterrains** - dommage au câble, au manchon. Le dommage doit être précisé dans la colonne « Description du dommage ».
- **Combinaison des catégories de dommage 2, 3 et 4** – les dommages aux équipements / transformateurs, aux lignes électriques aériennes, ainsi qu'aux câbles peuvent être sélectionnés et combinés. Le dommage doit être décrit dans la colonne « Description du dommage ».
- **Autres dommages** - Le dommage doit être précisé dans la colonne « Description du dommage ».

Exemple :

Une interruption fait suite à un dommage à une ligne aérienne causé par une tempête. On choisira « Dommage aux lignes aériennes (ligne, isolateurs,...) » comme catégorie de dommage dans la liste et on précisera la cause sous « Description du dommage » :

Dommage (directive 1/2017 chap. 4.7)	
Liste de choix	Description du dommage
Dommage aux lignes aériennes (ligne, connexion, isolateur...)	Isolateurs brisés

### 5 Examen des données transmises

L'EICom se réserve le droit de vérifier par sondages les données relatives aux interruptions de l'approvisionnement d'un gestionnaire de réseau.

### 6 Communication des interruptions de l'approvisionnement à l'EICom

La remise des données s'effectue via le "portail eGovernment DETEC" ([www.uvek.egov.swiss](http://www.uvek.egov.swiss)). Après l'enregistrement unique sur le portail et la demande ou l'attribution des autorisations pour le traitement ou la remise des relevés de l'EICom, les interruptions d'approvisionnement peuvent être livrées via les nouveaux formulaires en ligne de la manière suivante :

- Saisie manuelle
- Fichier Excel

Vous trouverez en annexe de plus amples renseignements concernant la communication des données à l'EICom.

## 7 Support

En cas de questions techniques concernant le relevé des données, veuillez-vous adresser à Monsieur Markus Howald, secrétariat technique de l'ElCom, 058 467 16 56, «[markus.howald@elcom.admin.ch](mailto:markus.howald@elcom.admin.ch)».

En cas de problèmes techniques liés à la transmission des données, veuillez-vous adresser à notre support informatique, 058 462 50 97, «[data@elcom.admin.ch](mailto:data@elcom.admin.ch)»

DRAFT

# Annexe 1 : Transmission des interruptions d'approvisionnement enregistrées à l'EICom

## 1. Introduction

Tout en sachant que le système n'est pas encore une solution parfaite, les données relatives aux interruptions de l'approvisionnement peuvent désormais être livrées avec le présent système de dépôt. Si vous avez des questions, contactez le support. Veuillez signaler les erreurs, si possible par e-mail, en joignant une capture d'écran.

Dans un premier temps, la "saisie manuelle" est décrite. En complément, les autres variantes de saisie seront décrites ultérieurement.

La soumission des données se fait via le portail du DETEC ([www.uvek.egov.swiss](https://www.uvek.egov.swiss)).

## 2. Enregistrement

La première étape consiste à s'enregistrer sur le portail du DETEC.



Image 1

L'image 1 sous "Avez-vous des questions à ce sujet ?" décrit comment procéder à l'enregistrement.

## 3. Demander des droits

Comme plusieurs services sont proposés via le portail du DETEC, vous devez demander les droits en tant que gestionnaire de réseau. Pour ce faire, veuillez suivre les instructions du [lien](#) suivant. Après avoir demandé les droits, un administrateur du gestionnaire de réseau déjà saisi (ou un représentant de l'EICom) doit accepter ou refuser les droits. Le résultat est communiqué au demandeur par e-mail.

Les deux étapes "Enregistrement" et "Demande de droits" sont identiques pour l'envoi des autres formulaires EICom (tarifs, comptabilité analytique, changement dans la clientèle).

#### 4. Lancer le formulaire de relevé des interruptions d'approvisionnement



Image 2

Sous Tâches, il faut démarrer le relevé des interruptions d'approvisionnement de l'année correspondante en sélectionnant "Traiter une affaire".

#### 5. Saisir les données de base du gestionnaire de réseau relatives aux interruptions d'approvisionnement.

Tous les champs de saisie blancs doivent impérativement être remplis. Les quatre champs de saisie relatifs à la "Personne de contact pour renseignements", les quatre champs de saisie relatifs au nombre de "Consommateurs finaux directs", les quatre champs de saisie relatifs au nombre de "Consommateurs finaux indirects", le champ de saisie relatif à "Energie totale fournie pendant la période de relevé (en MWh)" et le champ de saisie relatif à la "Superficie de la zone d'approvisionnement (en km2)". Si les prescriptions de forme ne sont pas respectées, un message d'erreur s'affiche.



Coordonnées du gestionnaire de réseau pour les interruptions d'approvisionnement

Interruption de l'approvisionnement

Paramètres SAIDI & SAIFI

Contrôle

Clôture

Veuillez relever dans le formulaire les interruptions d'approvisionnement survenues durant l'année 2022.  
En cas de questions n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous répondrons volontiers pendant les heures de bureau :

- Questions techniques: Markus Howald, Tel. 058 467 16 56 oder markus.howald@elcom.admin.ch
- Questions informatiques: Tel. 058 462 50 97 oder data@elcom.admin.ch

[directive 1/2017](#)

#### Gestionnaire de réseau

Nom du gestionnaire de réseau *	Eidgenössische Elektrizitätskommission ElCom - TEST 1		
Numéro d'identification du gestionnaire de réseau			
Rue *	Christoffelgasse		
Compléments d'adresse	5		
NPA *	3003	Lieu *	Bern
Raison sociale du GRD			
UID *	CHE-288.910.965		
Période de relevé		jusqu'à	

#### Personne de contact pour renseignements

Prénom *		Nom *	
Téléphone *		E-Mail *	

#### Nombre total de consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement i

	Consommateurs finaux directs *	Consommateurs finaux indirects *	Somme
Très haute tension (220/380 kV)			0
Haute tension (U > 36kV jusqu'à < 220kV)			0
Moyenne tension(U > 1kV jusqu'à < 36kV)			0
Basse tension (U jusqu'à < 1kV)			0
Sommes totales des utilisateurs finaux			0
Energie totale fournie pendant la période de relevé			
Superficie de la zone d'approvisionnement			

[Annuler](#) [Sauvegarder](#) [Import XML](#) [Import Excel](#) [Retour](#) [Suivant](#)

AFS - VU\_2022

Image 3 Formulaire vide

Remarque :

L'année du formulaire est indiquée en bas à gauche. Par exemple, AFS VU 2022. Toutes les dates saisies doivent être comprises dans l'année mentionnée.



Vos données ont été mises en cache avec succès.

Veuillez relever dans le formulaire les interruptions d'approvisionnement survenues durant l'année 2022.  
En cas de questions n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous répondrons volontiers pendant les heures de bureau :

- Questions techniques: Markus Howald, Tel. 058 467 16 56 oder markus.howald@elcom.admin.ch
- Questions informatiques: Tel. 058 462 50 97 oder data@elcom.admin.ch

[directive 1/2017](#)

#### Gestionnaire de réseau

Nom du gestionnaire de réseau *	Eidgenössische Elektrizitätskommission ElCom - TEST 1		
Numéro d'identification du gestionnaire de réseau			
Rue *	Christoffelgasse		
Compléments d'adresse	5		
NPA *	3003	Lieu *	Bern
Raison sociale du GRD			
UID *	CHE-288.910.965		
Période de relevé	jusqu'à		

#### Personne de contact pour renseignements

Prénom *	Markus	Nom *	Howald
Téléphone *	+41584671656	E-Mail *	markus.howald@elcom.admin.ch

#### Nombre total de consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement [i](#)

	Consommateurs finaux directs *	Consommateurs finaux indirects *	Somme
Très haute tension (220/380 kV)	0	0	0
Haute tension (U > 36kV jusqu'à < 220kV)	0	0	0
Moyenne tension(U > 1kV jusqu'à < 36kV)	9	0	9
Basse tension (U jusqu'à < 1kV)	20'000	0	20'000
Sommes totales des utilisateurs finaux			20'009
Energie totale fournie pendant la période de relevé			105
Superficie de la zone d'approvisionnement			30

Annuler

Sauvegarder

Import XML

Import Excel

Retour

Suivant

AES - VU\_2022

Image 4 Formulaire rempli

Les champs grisés dans la partie supérieure du formulaire sont remplis par le système.

En cliquant sur "Suivant", on passe à la page des interruptions d'approvisionnement.

## 6. Remplir les interruptions d'approvisionnement

 Relevé des interruptions de l'approvisionnement

Coordonnées du gestionnaire de réseau pour les interruptions d'approvisionnement Interruption de l'approvisionnement Paramètres SAIDI & SAIFI Contrôle Clôture

Veuillez relever dans le formulaire les interruptions d'approvisionnement survenues durant l'année 2022.  
En cas de questions n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous répondrons volontiers pendant les heures de bureau :

- Questions techniques: Markus Howald, Tel. 058 467 16 56 oder markus.howald@elcom.admin.ch
- Questions informatiques: Tel. 058 462 50 97 oder data@elcom.admin.ch

[directive 1/2017](#)

**Interruption de l'approvisionnement**

Événement *	Étape d'interruption *	Début *	Heure de début *	Fin *	Heure de fin *	Durée d'interruption *	Niveau de tension le plus élevé interrompu *	Nombre de clients finaux concernés *	Énergie non fournie en kWh	Cause *	Description de la cause	Dommages *	Description des dommages
1	1	03.03.2022	08:00	03.03.2022	14:00	360	U jusqu'à 1kV	8	10	Cause fo...		Dommag...	
2	1	04.04.2022	18:30	04.04.2022	18:45	15	U > 1kV	150	200	Événement...		pas de d...	
3	1	05.05.2022	22:00	05.05.2022	22:15	15	U > 36 kV	1000	800	Erreur h...		pas de d...	

Ajouter  Supprimer les lignes sélectionnées  Importer des données à partir de CSV  Exporter les données au format CSV  <  <  1 - 3  >  > Vous pouvez remplir un maximum de 5000 Blocs !

Annuler Sauvegarder Vue PDF Export XML Export Excel Retour **Suivant**

AFS - VU\_2022

Image 5

Tous les champs de saisie sur fond blanc avec "\*" après le nom de la colonne doivent obligatoirement être remplis. La forme de l'écriture de la date et de l'heure doit être effectuée selon l'exemple. D'autres lignes peuvent être ajoutées en appuyant sur le bouton correspondant. Pour effacer les lignes, il faut sélectionner le champ à la fin de la ligne et cliquer sur le bouton "Supprimer les lignes sélectionnées". Une fois que toutes les interruptions d'approvisionnement ont été saisies, le bouton "Suivant" permet de passer à la page suivante.

## 7. SAIDI, SAIFI Paramètres

Les indicateurs SAIDI et SAIFI par gestionnaire de réseau sont calculés sur la base des données d'entrée saisies, des clients finaux directs et indirects par niveau de tension ainsi que des interruptions d'approvisionnement saisies. Les causes d'erreur qualifiées de "force majeure" et de "rétroactivité" ne sont pas prises en compte dans le calcul.

 Relevé des interruptions de l'approvisionnement

Coordonnées du gestionnaire de réseau pour les interruptions d'approvisionnement Interruption de l'approvisionnement Paramètres SAIDI & SAIFI Contrôle Clôture

**Paramètres SAIFI**

	Total	plannifié	non plannifié
Paramètre SAIFI	0.0579	0.0000	0.0579
SAIFI pour NR1	0.0000	0.0000	0.0000
SAIFI pour NR3	0.0500	0.0000	0.0500
SAIFI pour NR5	0.0075	0.0000	0.0075
SAIFI pour NR7	0.0004	0.0000	0.0004

**Paramètres SAIDI**

	Total	plannifié	non plannifié
Paramètre SAIDI	1.0061	0.0000	1.0061
SAIDI pour NR1	0.0000	0.0000	0.0000
SAIDI pour NR3	0.7497	0.0000	0.7497
SAIDI pour NR5	0.1124	0.0000	0.1124
SAIDI pour NR7	0.1440	0.0000	0.1440

Annuler Sauvegarder Vue PDF Export XML Export Excel Retour **Suivant**

AFS - VU\_2022

Image 6

## 8. Contrôle

La page de contrôle donne un aperçu des données saisies et des calculs SAIDI, SAIFI, dans le sens d'un dernier contrôle avant l'envoi.

En cliquant sur le bouton "Envoyer", le formulaire est soumis à l'EICOM et ne peut plus être modifié. Pour envoyer le formulaire, l'utilisateur doit disposer de droits de type "Administrateur" conformément au point "3. Demander des droits". Les droits de type "Collaborateur" permettent de remplir le formulaire de saisie, mais sans l'envoyer.

Les adaptations ultérieures (après l'envoi) nécessitent une demande par e-mail à l'adresse de contact du secrétariat technique de l'EICOM.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederación Suiza

### Relevé des interruptions de l'approvisionnement

Coordonnées du gestionnaire de réseau pour les interruptions d'approvisionnement
Interruption de l'approvisionnement
Paramètres SAIDI & SAIFI
Contrôle
Clôture

Veuillez vérifier à nouveau les informations ci-dessous. Si des corrections sont nécessaires, vous pouvez revenir en arrière avec "Retour". Si vos coordonnées sont correctes et complètes, vous pouvez envoyer les données de candidature en cliquant sur "Envoyer".

**Identification**

PEID 6207054

**Gestionnaire de réseau**

Numéro de gestionnaire de réseau *	Eidgenössische Elektrizitätskommission ECom - TEST 1		
Numéro d'identification du gestionnaire de réseau			
Rue *	Christoffelpasse		
Compléments d'adresse	5		
NPA *	3803	Lieu *	Bern
Raison sociale du GRD			
UID *	CHE-288.910.965		

**Personne de contact pour renseignements**

Prénom *	Markus	Nom *	Howald
Téléphone *	+41584671658	E-Mail *	markus.howald@ecom.admin.ch

**Nombre total de consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement**

	Consommateurs finaux directs *	Consommateurs finaux indirects *	Somme
Trois haute tension (220/380 kV)	0	0	0
Haute tension (U > 38kV jusqu'à < 220kV)	0	0	0
Moyenne tension(U > 1kV jusqu'à < 38kV)	0	0	0
Basse tension (U jusqu'à < 1kV)	20000	0	20000
Sommes totales des utilisateurs finaux			20000
Energie totale fournie pendant la période de relevé			105
Surface de la zone d'approvisionnement			90

**Interruption de l'approvisionnement**

Événement et *	Étape d'interruption *	Début *	Heure de début *	Fin *	Heure de fin *	Durée d'interruption	Niveau de tension le plus élevé interrompu *	Nombre de consommateurs à finaux concernés *	Energie non fournie en kWh	Cause *	Description de la cause	Dommages *	Description des dommages
1	1	03.03.2022	08:00	03.03.2022	14:00	360	U jusqu'à 1	8	0	Cause torr		Dommage	
2	2	04.04.2022	18:30	04.04.2022	18:45	15	U > 1kV/38	160	200	Événemen		gas de dor	
3	3	08.06.2022	22:00	08.06.2022	22:15	15	U > 38 kV	1000	800	Erreur hum		gas de dor	

**Paramètres SAIFI**

	Total	planifié	non planifié
Paramètre SAIFI	0.0079	0.0000	0.0079
SAIFI pour NR1	0.0000	0.0000	0.0000
SAIFI pour NR2	0.0000	0.0000	0.0000
SAIFI pour NR5	0.0079	0.0000	0.0079
SAIFI pour NR7	0.0038	0.0000	0.0038

**Paramètres SAIDI**

	Total	planifié	non planifié
Paramètre SAIDI	1.0081	0.0000	1.0081
SAIDI pour NR1	0.0000	0.0000	0.0000
SAIDI pour NR2	0.7497	0.0000	0.7497
SAIDI pour NR5	0.1124	0.0000	0.1124
SAIDI pour NR7	0.1440	0.0000	0.1440

Annuler
Autre ...
Retour
Envoyer

AES - VU\_2022

Image 7 Page de contrôle

## 09. Autres variantes de saisie

La « saisie manuelle » décrite ci-dessus convient aux gestionnaires de réseau qui n'ont que peu d'entrées à saisir. Les gestionnaires de réseau qui ont préparé leur saisie à l'aide du modèle Excel ainsi que ceux qui ont enregistré leurs interruptions dans le NeDisp de l'AES ont tout intérêt à utiliser la fonction « importation Excel » décrite ci-dessous.

## 10. Fichier Excel

Les données des modèles Excel peuvent être importées par le système EDES. Pour éviter les erreurs de saisie, le contenu des champs doit correspondre exactement aux listes de sélection, en particulier pour les colonnes "Niveau de tension le plus élevé interrompu", "Cause" et "Dommages".

Image 8

Pour la saisie dans le système EDES, il faut suivre les étapes 1 à 4 de la "saisie manuelle".

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederació suiza

**Relevé des Interruptions de l'approvisionnement**

Coordonnées du gestionnaire de réseau pour les interruptions d'approvisionnement Interruption de l'approvisionnement Parallèles SADI & SAIF Compte Clôture

Veuillez relever dans le formulaire les interruptions d'approvisionnement survenues durant l'année 2022.  
En cas de questions n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous répondrons volontiers pendant les heures de bureau :  
 • Questions techniques: Markus Howald, Tel. 058 467 18 56 oder markus.howald@elcom.admin.ch  
 • Questions informatiques: Tel. 058 462 58 97 oder data@elcom.admin.ch  
[directive 1/2017](#)

**Gestionnaire de réseau**

Nom du gestionnaire de réseau *	Département de l'Énergie et de la Climat	
Nom d'identification du gestionnaire de réseau		
Rue *	Christoffelgasse	
Compléments d'adresse	5	
NPA *	3603	
Raison sociale du GRD		
UID *	CHE-200-910-905	
Période de relevé	de	jusqu'à

**Personne de contact pour renseignements**

Prénom *		Nom *	
Téléphone *		E-Mail *	

**Nombre total de consommateurs finaux dans la zone d'approvisionnement**

	Consommateurs finaux directs *	Consommateurs finaux indirects *	Somme
Très haute tension (220/380 kV)			0
Haute tension (U > 38kV jusqu'à < 220kV)			0
Moyenne tension(U > 1kV jusqu'à < 38kV)			0
Basse tension (U jusqu'à < 1kV)			0
Sommes totales des utilisateurs finaux			0
Energie totale fournie pendant la période de relevé			0
Superficie de la zone d'approvisionnement			0

Annuler Sauvegarder Import XML Import Excel Retour **Suivant**

AFS - VU\_2022

Image 9

Sur l'image 9, il faut sélectionner le bouton "Import Excel" et importer le formulaire rempli. Les données de tous les champs sur fond jaune qui ont été remplis avec du contenu sont alors importées. Cela vaut pour la feuille de calcul "Interruptions". Seuls les quatre champs "Prénom", "Nom", "Téléphone" et "E-mail" de la fiche de travail "Coordonnées" (Image 10) sont importés. L'importation peut prendre quelques minutes. En arrière-plan, les différentes valeurs sont soumises à un contrôle de plausibilité.



## Relevé des interruptions de l'approvisionnement 2022

pour le calcul par l'ElCom des chiffres usuels relatifs à la qualité de l'approvisionnement

### Coordonnées

#### Gestionnaire de réseau

Nom du gestionnaire de réseau  
Numéro d'identification du GRD selon AES  
Rue/No.  
Complément  
NPA et lieu  
Periode de relevée

01.01.2022	31.12.2022

#### Entreprise de gestion commerciale (si différente de celle ci-dessus)

Nom de l'entreprise  
Rue/No.  
NPA et lieu


#### Personne de contact pour renseignements

Prénom et nom  
Rue/No.  
NPA et lieu  
Téléphone  
E-Mail

Markus	Howald
+41 77 535 57 06	
markus.howald@elcom.ch	

Image 10

Les étapes 7 et 8 doivent être exécutées conformément à la "saisie manuelle".

## 11. Exportation / importation CSV

La fonctionnalité d'importation et d'exportation CSV n'est en principe pas prise en charge. L'interface peut toutefois s'avérer utile lorsque de grandes quantités de données ont été saisies et doivent être supprimées.

1. Exportation CSV,
2. Suppression des champs de données
3. Importation CSV

L'importation et l'exportation CSV ne concernent que les interruptions d'approvisionnement, et non les données de base.